



Strasbourg, le 25 octobre 1996

CAHMEC(96)6

**COMITE AD HOC POUR LE MECANISME DE MISE EN OEUVRE
DE LA CONVENTION-CADRE POUR LA PROTECTION
DES MINORITES NATIONALES**

(CAHMEC)

**Décisions adoptées par les Délégués des Ministres
lors de leur 575e réunion (14-17 octobre 1996)
concernant le Comité Ad Hoc des Délégués pour le Mécanisme
de mise en oeuvre de la Convention-cadre pour la Protection
des Minorités Nationales**



575e réunion - 14-17 octobre 1996

Point 4.1

4.1

**COMITÉ AD HOC DES DÉLÉGUÉS POUR LE MÉCANISME
DE MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION-CADRE
POUR LA PROTECTION DES MINORITÉS NATIONALES**

Désignation du Président
(CM/Dél/Déc/Act(96)573/4.1)

Décision

Les Délégués désignent M. l'Ambassadeur Ulrich HACK, Représentant Permanent de l'Autriche, Président du Comité Ad hoc des Délégués pour le mécanisme de mise en œuvre de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, établi lors de la 560e réunion (mars 1996, point 4.1).